

Privilège

Je demande au ministre suppléant pourquoi le gouvernement complique ainsi la vie des titulaires de prestations.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom du ministre des Anciens combattants parce que je pense qu'il y a de bonnes nouvelles pour les anciens combattants canadiens.

Tout d'abord, comme le ministre des Anciens combattants l'a déjà indiqué, les budgets consacrés, entre autres, aux prestations, aux pensions et aux allocations d'anciens combattants ainsi qu'au programme pour ces derniers et leurs personnes à charge seront des secteurs qui ne seront pas touchés.

En outre, le député sait que, dans le Budget des dépenses supplémentaire, il y a eu une augmentation de quelque 60 millions de dollars pour les personnes à la charge des anciens combattants. Sans aucun doute, il se réjouira de cette augmentation. Nous pensons que le ministère des Anciens combattants peut effectuer ces compressions budgétaires sur ses frais généraux. Cela ne se traduira donc pas par une réduction des services ou des prestations dont bénéficient les anciens combattants.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-40

M. le Président: J'ai une question de privilège soulevée par le député de Scarborough—Agincourt.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos des remarques faites hier au cours du débat par le député de Souris—Moose Mountain.

Le député, qui répondait à une de mes remarques où je faisais allusion à ceux d'entre nous qui sont venus s'établir au Canada par choix, a déclaré: «Ils l'ont détruit.»

Comme, je pense, tous les immigrants de notre pays, je suis profondément blessé par de telles remarques. Presque tous les Canadiens sont les descendants de personnes qui sont venues d'autres pays, et dire que les nouveaux venus ont détruit le pays est une grossière déformation de la vérité. C'est doublement navrant, à mon avis, parce que le député qui a fait ces remarques est secrétaire parlementaire du premier ministre.

Je demande donc au député de présenter immédiatement ses excuses à la Chambre et à tous les Canadiens pour avoir fait de telles remarques.

Des voix: Bravo!

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, si vous vérifiez la transcription, vous constaterez que le débat portait sur la Société Radio-Canada. On a fini par parler d'unité nationale, et, lorsque j'ai dit qu'ils l'avaient détruite, je faisais allusion, si vous lisez un peu plus loin dans le hansard, au Parti libéral, à Clyde Wells et à tous ceux qui n'ont pas appuyé l'unité, y compris leur chef. Je ne faisais aucune allusion aux immigrants.

Mon grand-père a immigré au Canada. Je faisais donc plutôt allusion au Parti libéral. Néanmoins, si on a tiré des conclusions de certains de mes propos pris hors contexte, je m'en excuse. C'est le problème du député. La question est bien claire pour peu qu'on lise la transcription.

J'ai dit et j'ai répété: Allez donc parler d'unité à Clyde Wells. Il me semble plutôt hypocrite de se porter à la défense de l'unité après avoir fait échouer l'Accord du lac Meech. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Asseyez-vous.

M. Tobin: Allons donc, monsieur le Président, je ne vais pas tolérer cela.

M. le Président: J'ai une autre question de privilège. Je reviendrai certainement au député dans un moment.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause de la réponse, qui n'en était pas une, que le premier ministre a donnée à ma question. Si on vérifie le compte rendu, on constatera que le premier ministre a prétendu que tout ce que j'avais dit était un mensonge. Et il a ajouté que j'étais un fichu menteur. . .

Une voix: Il a dit hypocrite.

M. Dionne: Désolé, fichu hypocrite, plutôt. Monsieur le Président, je m'en remets à vous jusqu'à ce que le premier ministre se présente à la Chambre pour répondre à cette accusation. Mais je voudrais revenir sur la question à ce moment-là.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens à répondre. Le premier ministre a dû nous quitter pour prendre part à une réunion du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qu'il préside.

Je dois signaler au député que le premier ministre a dit que, en 1983, lorsque le gouvernement libéral s'appretait à fermer la base de Chatham, il a promis de la garder ouverte s'il était élu en 1984. Et il l'a effectivement gardée ouverte. Toute allégation du député à l'effet contraire irait à l'encontre de la vérité telle que le premier ministre la perçoit.